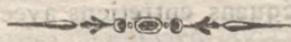


[N. 6]

L'ÉCHO DE L'EUROPE.

JOURNAL POLITIQUE.



FRANCE.

La situation de la France devient tous les jours plus critique ; le mécontentement est général, l'effervescence est parvenue à son comble, et l'on s'attend à chaque instant à de grands changemens. Le peuple se prononce d'une manière qui ne laisse plus le moindre doute sur ses sentimens, il manifeste hautement toute la haine et toute l'horreur que lui inspire le système actuel. Le gouvernement aussi perfide qu'aveugle, fait d'inutiles efforts pour le contenir, ou du moins pour gagner du tems ; mais il est des cas où une révolution est indispensable et c'est celui où se trouve la France. Les ministres avec de l'argent et des lois d'exception, peuvent quelque fois diriger le cours de l'opinion, élargir ou resserrer son lit, mais s'ils essayaient de la faire rétrograder, ils seraient aussi insensés que ceux qui tenteraient de fai-

re remonter un fleuve vers sa source. La nécessité d'un changement est généralement sentie, tous les esprits sont d'accord sur ce point et on ne peut tarder à le voir s'opérer.

Le présence de M. Decaze à Paris, donne de grandes inquiétudes aux Aristocrates. Cet ex-ministre a de fréquens entretiens avec le Roi; il paraît être en faveur plus que jamais. Il est certain qu'il va reparaitre au ministère; on lui désigne dans le public celui de l'intérieur et le fauteuil de président des ministres. Ses anciens amis l'ont abandonné M.M. Pasquier, Desserre et Portal, qu'il porta lui même au ministère (et c'est une de ses plus grandes fautes), après avoir prodigué *l'or et les places* pour le perdre lors de la mort du Duc de Berry, ne parvinrent cependant qu'à l'éloigner; aujourd'hui ils voient bien qu'il va se trouver en position de prendre sa revanche, aidés des nobles champions du côté droit, ils ont redoublé leurs intrigues, leurs menées infâmes dans le but de le rendre victime d'une nouvelle disgrâce; mais c'est vainement. Ils n'espèrent, plus réussir même et quelques uns d'eux ont offert leur démission. Le Roi ne l'a pas encore acceptée c'est à présent qu'on voit à quel point le monarque a été trompé ou qu'il ne veut pas réellement faire le bonheur de ses sujets puisqu'il hésite à les délivrer de ses plus cruels oppresseurs.

Le comte d'Atrois et quelques membres de la famille royale, chefs de la faction aristocratique, connue en France sous le nom de *parti du Pavillon de Marsan*, obsèdent à chaque instant le Roi, pour qu'il laisse les choses telles qu'elles sont, et pour empêcher surtout que le Duc Decaze ne reprenne l'ascendant qu'il avait jadis sur l'esprit de S. M. Leurs démarches seront inutiles et l'ancien favori sera ministre; nous ne regardons pas cela comme un très-grand bonheur pour le peuple; à moins cependant, que M. Decaze ayant reconnu le mauvais effet de son système de *bascule*, et les fautes qu'il lui a fait commettre, ne veuille en changer, et suivre franchement la ligne constitutionnelle. Dans le cas contraire sa présence au ministère serait de peut d'effet, et ne ferait que retarder de quelques jours la révolution qui est sur le point d'éclater.

La Duchesse de Berry ne voit plus maintenant que le Roi; fille du Prince régent de Naples, elle a dû prendre la défense de son père contre les attaques réitérées des membres de la famille royale de France; ceux-ci prétendent qu'elle a embrassé la cause de *l'insurrection*, et que c'est une *libérale* qu'il faut fuir. Ces détails qui sont d'autant plus connus qu'on prend beaucoup de précautions pour les cacher, indisposent le peuple encore davantage; car il s'apperçoit qu'on fait tout ce qu'on peut pour lui

ravir jusqu'à l'espoir de se voir libre un jour.

Les *ultra* et les ministres, c'est-à-dire, les ennemis mortels de tout ce qui est national, s'apercevant enfin du mépris que leur porte la nation, paraissent vouloir s'appuyer de l'armée pour faire réussir leurs projets *inconstitutionnels*. Mais les soldats français si susceptibles sur l'honneur national pourraient-ils entendre le langage de ces hommes qui ont trahi la patrie, qui ont combattu avec l'étranger, qui sont revenus avec l'étranger, ou qui se livraient à une joie scandaleuse quand l'étranger occupait la France? nous ne le pensons pas; les compagnons des Lasnes, des Masséna, des Drouot, ne peuvent devenir les instruments de la tyrannie; surtout lorsque les armées d'Espagne, de Portugal, de Naples et de Piémont viennent de leur donner un si bel exemple, d'héroïsme en contribuant à rendre la liberté à leurs pays.

Les aristocrates se sont donc trompés encore une fois; quant au peuple qu'ils ne pensent plus pouvoir le séduire; il connaît leurs desseins, il a pénétré leurs vues, et bientôt brisant les chaînes qu'ils lui ont forgées il va proclamer ses droits et son indépendance. Français montrez vous dignes du nom que vous portez, secouez le joug honteux du despotisme, vous ne pouvez sans vous couvrir de honte et d'ignominie rester plus longtems dans l'escla-

vage; tous les peuples qui vous entourent sont libres!! qu'ont-ils fait pour le devenir? *ils l'ont voulu.* Imittez-les et lorsque le jour de votre délivrance sera arrivé, dites au monarque: "Nous vous obéirons, nous vous cherirons mais laissez nous jouir de nos droits; non parceque c'est juste; mais parceque c'est nécessaire, un prince qui veut ramener à lui toute l'autorité la perd toute.

FINANCES.

Quoique jusqu'à présent ce recueil ait été exclusivement consacré à la politique, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux un article qui nous a été communiqué, il est relatif à une question de finances, qui nous paraît être d'une haute importance. La clarté des argumens qu'emploie l'auteur de la note, nous a frappés, et nous a déterminés à la publier; nous pensons d'ailleurs qu'on ne saurait donner trop de publicité aux documents qui servent à éclairer les peuples sur leurs véritables intérêts, tant en matière de politique qu'en matière de finances. Nous saisissons cette occasion pour annoncer à nos abonnés qu'à l'avenir nous réserverons toujours une place pour l'insertion des pièces et réflexions relatives à ces deux branches de l'administration publique.

Madrid le 23 mars 1821.

M. le rédacteur: Depuis plusieurs jours nos journaux contiennent divers articles sur le crédit public, et particulièrement sur la liquidation des emprunts contractés par notre gouvernement en Hollande. Je me suis abstenu de publier les réflexions que ces articles m'ont inspirées, jusqu'à ce que j'aie pu me procurer des documents certains, parce que ma doctrine est, qu'en matière de finances, il faut s'exprimer arithmétiquement, et que tout doit être positif.

Mon point de départ sera le texte même du décret des Cortès du 11 septembre dernier, sur l'interprétation duquel il s'est élevé des doutes. Je vais le rapporter en entier.

Décret des Cortès du 11 septembre 1820.

Art. 1. L'Espagne reconnaît comme légitime la dette contractée à diverses époques par le gouvernement avec quelques maisons de commerce hollandaises, formant un capital de 31.135.000 fl.

Art. 2. L'Espagne commencera à payer sur la trésorerie, les intérêts de ce capital dont elle est débitrice à compter de l'échéance qui aura lieu le 1.^r janvier 1821, sous l'hypothèque générale de toutes les rentes de l'état.

Art. 3. L'Espagne reconnaît comme légitime la

(7)

dette qui résulte à sa charge du chef des intérêts échus sur le dit capital et non payés jusqu'à ce jour.

Art. 4. Les Cortès autorisent le secretaire d'état au département des finances à presenter à leur approbation le mode le plus juste de payer les arrérages, après s'être concerté avec les créanciers, ou avec leurs fondés de pouvoirs, consultant en même-temps le plus grand bénéfice de l'état.

Par ce décret, l'Espagne reconnaît que le capital de ces emprunts, s'élevant à la somme de 31.135.000 florins, est devenu une dette sacrée de l'état. Voici de quoi il se compose.

Voyez l'état numéro 1.

L'art. 2 dit que l'Espagne commencera à payer les intérêts sur la somme *Capitale* reconnue au 11 Septembre 1820 et montant à 31.13.5000 fl.

L'art. 3 reconnaît les intérêts arriérés *jusqu'au 11 Setembre 1820*. C'est ici que la maison hollandaise veut donner à la loi une interprétation favorable à ses intérêts; elle tire ses argumens de l'indication qu'elle a donnée elle même des époques aux quelles les intérêts sont dus, d'après l'état qu'elle a présenté dans le détail duquel je vais entrer et qui s'éleve à 20,501,985 mais les cortés en reconnaissant en principe que l'Espagne devait les intérêts arriérés n'ont pas reconnu que pour cet arriéré il fut dû 20.501.985. Ce compte est à régler ainsi que l'stipule l'art. 4. (*)

(*) L'Universal du 17 de ce mois contenait un article qui confirme mes calculs et mes raisonnemens, l'auteur de cet article, a très clairement établi d'abord que les véritables créanciers de l'Espagne sont les porteurs des obligations et des coupons et que la part directe de la maison Hoppe et compagnie à cette dette se borne à la commission qu'elle réclame. Il faut donc diviser ces créanciers en deux classes, la première se compose des porteurs des

1085 actions d'Echénique

6000 actions de l'Emprunt de Hoppe et C.^{ie} en 1805.

24050 actions de id. ibid. en 1807.

Le sort de ces créanciers est fixé par le decret du 11 Septembre 1820 comme on le verra ci-apres. Il reste maintenant à stipuler pour les intérêts arriérés et les créanciers de cette classe se subdivisent encore en 4 cathégories.

1.^o Les porteurs des 1975 coupons non payés avant 1808 sur les obligations de l'Emprunt Echénique.

2.^o Les porteurs des 1085 obligations du même Eché-

On verra d'ailleurs par le compte raisonné de l'année d'intérêts que demande la maison hollandaise qu'elle ne réclame pas l'échéance du 1.^{er} Janvier, mais qu'elle cumule cinq époques différentes savoir:

une année échue au 1. ^{er} Novemb 1820	sur....	484.000.
id. ibid	sur.....	24.050.000.
id. échue au 1. ^r Janvier 1821	sur....	344.000

nique pour les quelles il n'a point été délivré des coupons d'intérêt depuis 1808.

3.^o Les porteurs des 6000 actions de l'Emprunt Hoppe et compagnie de 1805 dont les intérêts sont dûs depuis le 1.^{er} Juillet 1809, et pour lesquelles cette maison n'a plus délivré de coupons depuis cette époque.

4.^o Les porteurs des coupons des 24050 obligations de 1807 pour les quelles la maison Hoppe et compagnie a délivré des coupons jusqu'au 1.^{er} Novembre 1820 de manière qu'il y a 278.600 coupons de 55 fl. chacun en circulation, dont,

254.550	sont échus depuis le 1. ^{er} Novembre 1819.
et 24.050	depuis le 1. ^{er} Novembre 1820.

C'est peut être l'espoir de voir ces derniers payés de suite qui a fait présenter la liquidation que je réfute.

Les observations générales et particulières se présentent en foule, par exemple la prétention de la maison Hoppe et compagnie a 14 ou 15 millions de réaux qu'elle réclame pour la commission.

Je remarque aussi que pour l'emprunt de 1807 la maison Hoppe et C.^{ie} fut autorisée a émettre 30.000 obligations, il parait qu'il n'y en a d'émisses que 24.050 et qu'il en a été remis à D.ⁿ Eugenio Izquierdo.....2.000

Ensemble 26.050

Il y a donc 3.950 obligations qui n'ont pas été mises en circulation, car la cedula royale autorisait l'émission de 30.000.

(10)

id. a échois au 1.^r Avril 1821 sur.... 257.000.

id. id. au 1.^r Juillet 1821 sur.6.000.000.

Elle demande donc évidemment ce que la loi n'a point accordé, et je demande a mon tour comment elle peut prétendre en Janvier à des insérêts qui n'échoient qu'en juillet.

Voici au reste la liquidation présentée.

Voyez L'état numéro 2.

La complication donnée à ce compte ne prouve t-elle pas jusqu'à l'évidence l'erreur dans laquelle on est tombé et dans la quelle on a, par suite, voulu entrainer le ministre, mais ont verra plus tard que S. E. ne la pas partagée. (*) Le simple bon sens indique qu'il aurait fallu partir d'une époque fixe pour toute la dette. Les Cortés par leur décret du 11 Septembre l'on fait en se bornant à reconnaitre purement et simplement la dette au capital de 31.135.000 fl. et en disant que la nation doit les intérêts échus jusqu'au 11 Setembre sauf a les régler par une nouvelle stipulation. Le décompte des créanciers hollandais doit donc être fait de la manière suivante qui est elle même basée sur la liquidation proposée par MM. Hoppe et Compagnie.

Voyez L'état numéro 3.

(*) M.r Canga Arguelles a donné trop de gages de son inflexible patriotisme, de ses lumières, et de la rigidité de ces principes pour que l'on puisse élever le moindre doute sur l'intention qui a dicté les termes de son rapport. cet homme d'Etat, a voulu faire marcher de front l'intéret de son pays, et la conservation de son crédit à l'étranger, maintenu par tant de sacrifices. Il a eu la modestie peu rare parmi ser pareils et dans le tems où nous sommes, de se placer dans la position du doute vis-a-vis de la maison avec laquelle il était chargé de traiter et de laisser aux Cortés une décision quil fait presenter.

Voici maintenant ce que l'Espagne aura à payer d'après les bases du décret, en intérêts de la dette reconnue pour les années 1820 & 1821. Savoir:

Pour le 1. ^r janvier 1821			
3 mois 19 jours à 3½ p. cent sur			
1085 flor. ^s		11.493.	11 4
Commision 1 p. cent.....		114.	19 8
		<hr/>	
		11.613.	11
3 mois 19 jours à 5½ p. cent sur			
24.050000 fl. ^s	400.499 6	} 402.501.	16
Com. ½ p. cent...	2.000 10		
		<hr/>	
		414.115.	7
Au 1. ^r janvier 1822 une anné d'in-			
térêts.....	1.690.725	} 1.699.368.	10
Com. de M. Hope	8.643 10		
		<hr/>	
		2.113.483.	17
		<hr/>	
		2.113.483.	17

RÉSUMÉ.

Somme demandée par MM. Hope			
et compagnie au 1. ^r janvier 1821		1.699.368.	10
Somme demandée par la même			
maison pour régler les intérêts			
jusqu'au 1. ^r janvier 1822.....		1.755.684.	10
		<hr/>	
		3.455.053.	
Tandis qu'il n'est dû d'après ce			
que je viens de démontrer que...		2.113.483.	17
		<hr/>	
Différence en faveur du trésor.....		1.341.569.	3

Il a été remis à la maison de Hope quinze millions de réaux en allouant sur le budget de cette année 1.907.864 r. v. Cette partie de la dépense publique se trouve couverte. Je suis *W. = F. M.*

Les calculs de M. F. M. nous paraissent parfaitement établis et la question clairement résolue, nous nous réservons de terminer cet article par quelques réflexions générales après toutes fois que nous aurons fait part à nos lecteurs d'une lettre que nous avons reçue d'Amsterdam il y a quelques jours et qui est en quelque sorte relative aux points qui viennent d'être discutés.—*Amsterdam le 1.^r mars 1821.*

*A Mr. Le Rédacteur de l'Echo de l'Europe,
à Madrid.*

Vous savez sans doute, et si vous ne le savez pas je vous apprendrai que nous avons ici 24050 petits papiers, pour chacun des quels on nous dit que les Cortès d'Espagne vont faire payer sous peu de jours 55 florins. Ces petits papiers sont de coupons qui étaient annexés à des obligations que la maison de Hoppe et comp. émit en 1807 pour l'Espagne; ces papiers ou coupons ont presque tous été retirés de la circulation par *une maison de cette ville*, qui dit-on, est parfaitement bien au fait de vos secrets de finance. Elle les a tous achetés de 22 a 24 florins. Supposons que la commune de ces achats soit 23, il me paraît évident qu' elle devra gagner 32 florins par coupon, lesquels 32 fl. multipliés par 24.050 produiront à cette maison un bénéfice de 769600 florins.

J'ai aussi de ces petits papiers moi qui vous parle, mais ils sont malheureusement de l'échéance de 1819, et malgré la haute opinion que j'ai de vos finances, j'ai beaucoup de peine à m'expliquer pourquoi je ne trouve d'acheteurs qu'à 17 et 18 florins, y aurait-il encore quelque secret la-dessous? si vous en savez quelque chose M. le Rédacteur, j'e vous serai très-obligé de me le faire connaître; car je voudrais bien pouvoir faire quelqu'un de ces bénéfices *honnêtes* que de bonnes gens appellent jeu de dupes; dans le siècle où nous vivons il ne faut pas y regarder de si près.

Je pense que ma prière n'est pas indiscrete, votre qualité d'Echo vous force à répéter à l'instant tout ce que vous entendez dire, si donc il arrive que l'on traite auprès de vous la question qui m'intéresse, je vous conjure de renforcer et de prolonger vos sous de manière qu'ils parviennent jusqu'à moi. =

Recevez v. X***

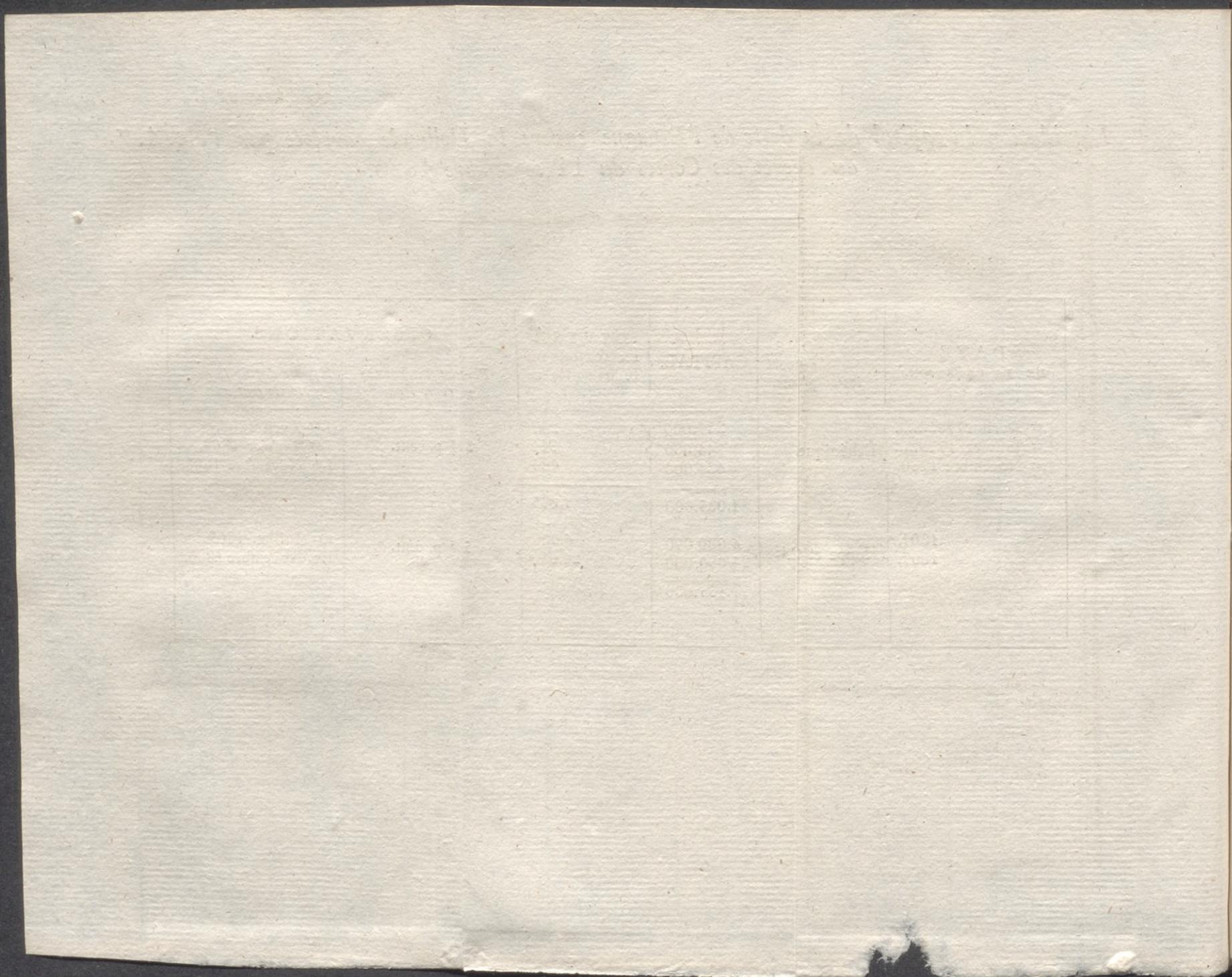
M. X.... plaisante sans doute, quant à nous qui ne pouvons traiter que très-sérieusement une matière aussi intéressante, sous le double rapport de l'intérêt de l'Espagne, et de l'influence que le décret des Cortés à eu sur son crédit à l'étranger, ce qui, ainsi que le dit avec raison S. E. est de la plus haute importance nous nous permettrons, seulement d'é-

noncer notre opinion d'une manière générale, nous commencerons par assurer que c'est par la stricte exécution des engagements pris, qu'on parvient à relever le crédit, soit d'un particulier soit d'un gouvernement, mais que faire plus qu'on n'a promis, est si nous pouvons nous exprimer ainsi, une forfanterie dont le but est toujours désavantageusement interprété. La véritable habileté en finances, consiste malgré des prejuges trop répandus, dans l'économie et dans la légitimité des moyens qu'on employe, une décision dans le sens qu'on la sollicite peut faire la fortune de quelques spéculateurs, mais ce sera toujours au détriment de l'état qui sans être plus loyal, puis qu'il fera plus qu'il n'a promis, aura plusieurs millions de réaux de moins à sa disposition; et cette facilité de se prêter à toutes les volontés des étrangers, ne donnerait-elle pas du poids à l'opinion déjà trop répandue que l'Espagne ne peut se passer d'eux?

Cette question reviendra dans ce recueil; notre correspondant nous annonçant qu'il a des documents précieux sur l'emploi qui été fait des capitaux provenant de la dette hollandaise; et nous en entretenons de nouveau nos lecteurs, quand il s'agira dans les Cortès de l'arrangement à prendre pour le payement des arrerages, et des quatorze millions et demi de réaux à peu près réclamés par la maison Hoppe

*Liquidation du capital de la dette de l'Espagne envers la Hollande, arrêtée par l'art. 1.º
du décret des Cortés du 11 septembre 1820.*

DATE DE LA CRÉATION.	MAISONS qui ont négocié les emprunts.	CAPITAL.	DIVISÉ EN ACTIONS DE 1000 florins au porteur.	OBSERVATIONS.	
				Portant intérêt à p. cent. l'an.	Époque depuis la quel- le ils sont dus.
1.ºr Avril 1778.....	Echénique.	257.000	257	3 $\frac{1}{2}$ p. cent.	1.ºr Avril 1808. 1.ºr Janvier 1808. 1.ºr Novembre 1808.
1.ºr Janvier 1779.....		344.000	344		
1.ºr Novembre 1780.		484.000	484		
		1.085.000	1.085		
1805.	Hoppe et C.ºe	6.000.000	6.000	5 $\frac{1}{2}$ p. cent.	1.ºr Juillet. 1809. 1.ºr Novembre 1808.
1807.		24.050.000	24.050		
		<u>31.135.000</u>			



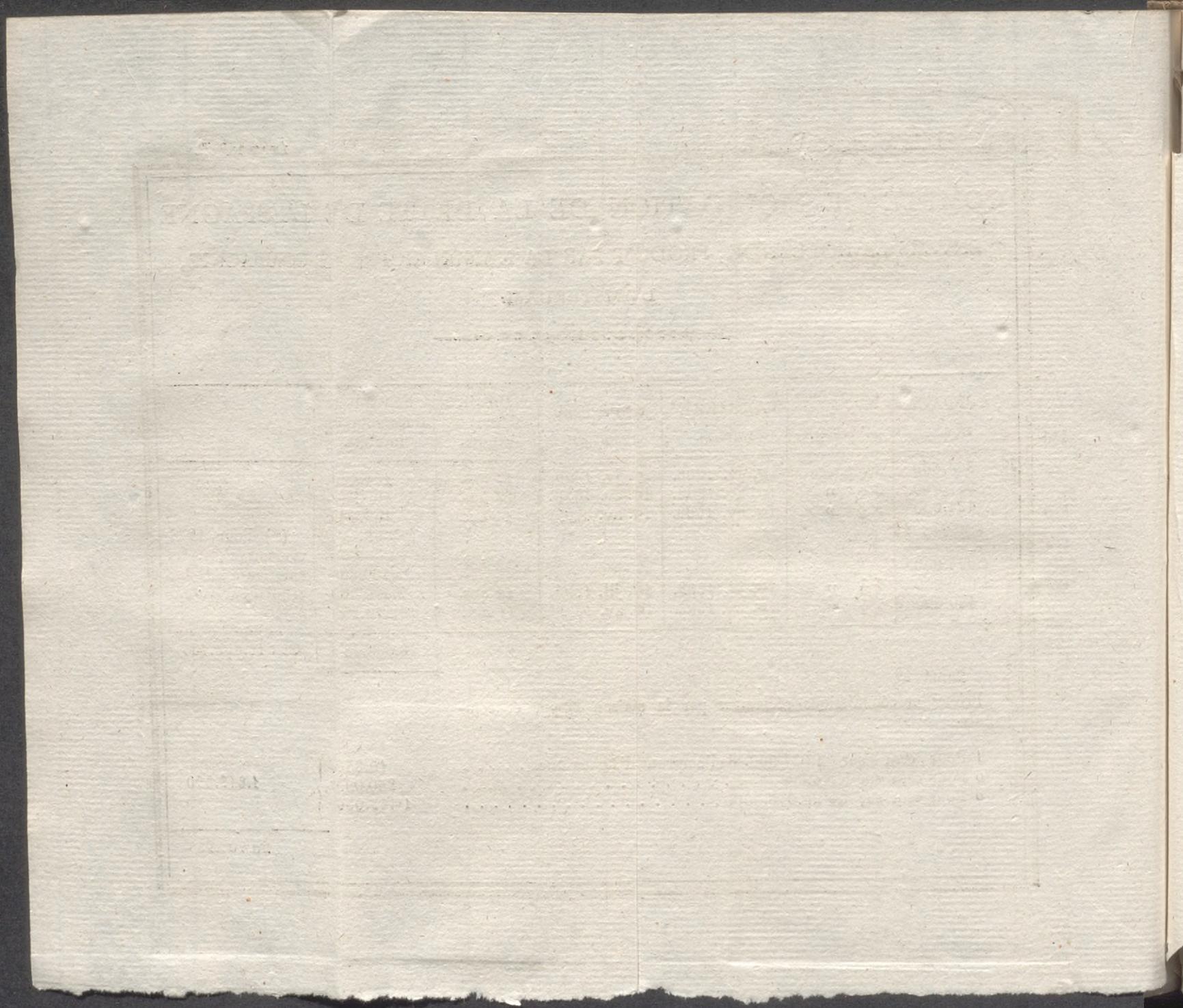
et compagnie pour la commission de ces négociations. Nous ne terminerons cependant point sans mettre sous les yeux de nous lecteurs le compte chiffré de ce qu'il en a couté à l'Espagne pour établir son crédit au dehors.

Pour se procurer l'année dernière une somme de 195 millions de réaux à Paris, cette puissance a dû toujours dans la vue d'améliorer son crédit, reconnaître la dette de Hollande environ..... 250 m. de r.

On lui en demande aujourd'hui les intérêts et la commission, environ... 200 m. de r.
Elle a reçu de l'emprunt de 300 millions de Paris 195 millions, et elle doit en rembourser..... 604 m. de r.

Ne vaudrait-il peut être pas mieux pour l'Espagne que les prêteurs lui rendissent le service de lui fermer leurs coffres, et que son gouvernement fut dans l'impossibilité de recourir à des opérations aussi ruineuses. Il n'est rien moins que prouvé malgré les sophismes spécieux accredités par des noms célèbres que les emprunts faits par les états, concourent à la prospérité des peuples.

L'Espagne a des moyens et des moyens réels de sortir de la gêne financière où elle se trouve momentanément. Des hommes habiles ne manqueront pas



COMPTE DE LIQUIDATION DE LA DETTE DE L'ESPAGNE

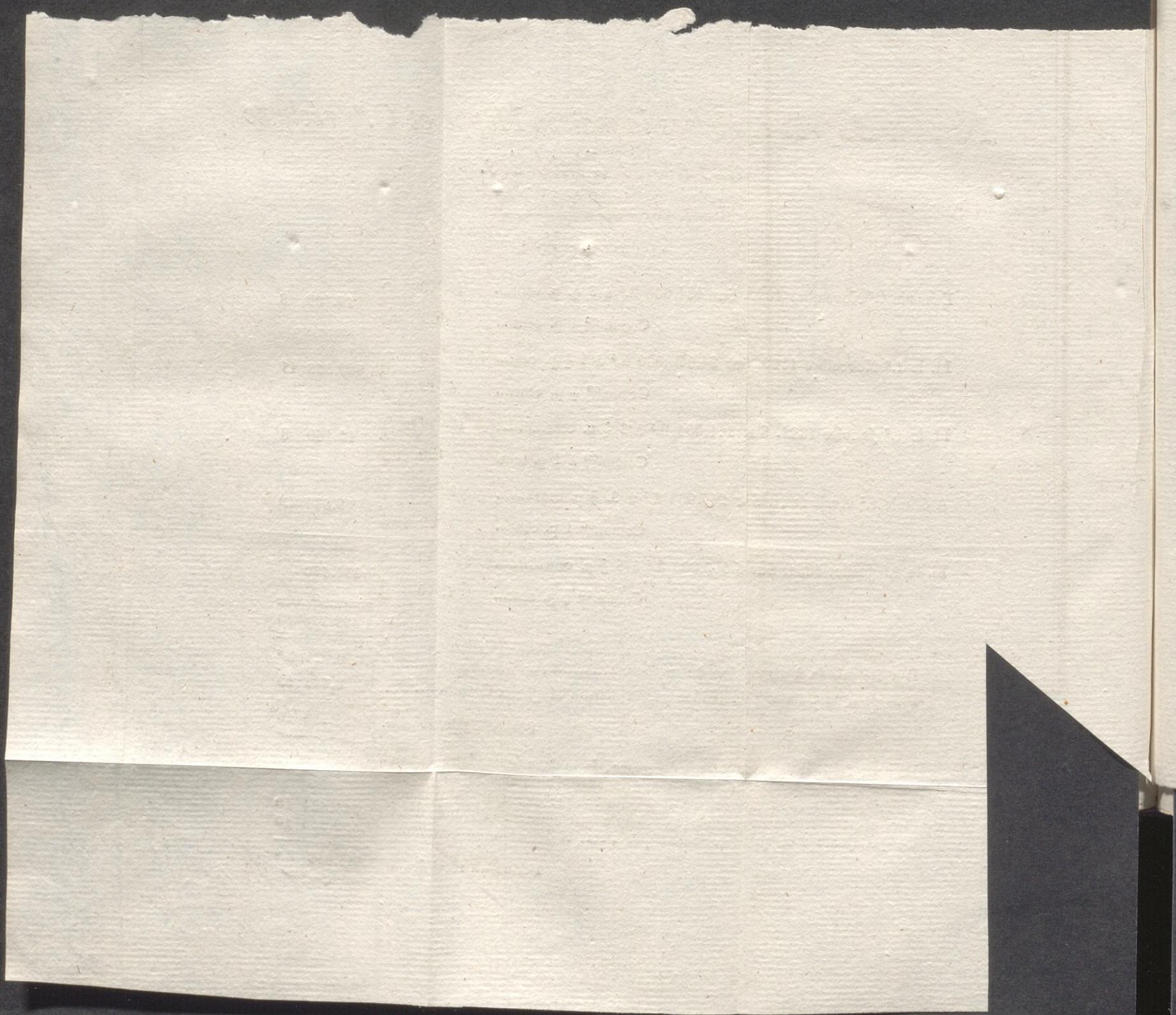
ENVERS LA HOLLANDE, PRODUIT PAR LA MAISON HOPPE ET COMPAGNIE,

D'AMSTERDAM.

CAPITAUX DUS.	QUOTITÉ DE l'intérêt.	ARRIÉRÉ DEPUIS.	A PAYER JUSQU'AU.	NOMBRE d'années échues.	SOMMES dues pour ces intérêts.	
344.000	3 $\frac{1}{2}$ p. cent.	1 ^{er} . jv. 1808.	1 ^{er} . jv. 1820.	12 ans.	144.430	
257.000	3 $\frac{1}{2}$ "	1 ^{er} . av. 1808.	1 ^{er} . av. 1820	12 ans.	107.940	
484.000	3 $\frac{1}{2}$ "	1 ^{er} . nv. 1808.	1 ^{er} . nv. 1819.	11 ans.	186.340	
					(*) 69,125	(*) Pour 1975 coupons, d'intérêts antérieurs à 1808, et qui n'ont pas été payés.
1.035.000					507.885	
6.000.000	5 $\frac{1}{2}$ "	1 ^{er} . jll. 1809.	1 ^{er} . jll. 1820.	11 ans.	3.630.000	
24.050.000	5 $\frac{1}{2}$ "	1 ^{er} . nv. 1803.	1 ^{er} . nv. 1819.	11 ans.	14.550.250	
					18.688.135	Ci : 18.688.135

Primes et commissions réclamées par la maison Hoppe et compagnie.

1 Pour cent sur 1.035.000. de l'emprunt d'Échéniqne.	10.850	}	1.813.850
6 Pour cent sur les 6.000.000.	360.000		
6 Pour cent sur les 24.050.000.	1.443.000		
			20.501.935



*Partant d'après ces bases la maison Hoppe et C.^{ie} réclame
une année d'intérêts.*

Echus le 1. ^r Novembre 1820. Sur 484.000 fl. ^s à 3 $\frac{1}{2}$ p. cent....	16.940				
Comm. ^{on} 1 p. cent....	169	8	}	17.109	8
Id. le 1. ^r Novembre 1820. Sur 24.050.000 fl. ^s à 5 $\frac{1}{2}$ p. cent...	1.322.750				
Comm. ^{on} $\frac{1}{2}$ p. cent....	6.613	15	}	1.329.363	15
Id. le 1. ^r Janvier 1821. Sur 344.000 fl. ^s à 3 $\frac{1}{2}$ p. cent.....	12.040				
Comm. ^{on} à 1 p. cent.	120	8	}	12.160	8
A échoir 1. ^r Avril 1821. Sur 257.000 fl. ^s à 3. $\frac{1}{2}$ p. cent.....	8.995				
Comm. ^{on} 1 p. cent...	89	19	}	9.084	19
Id. le 1. ^r Juillet 1821. Sur 6.000.000 fl. ^s à 5 $\frac{1}{2}$ p. cent.....	330.000				
Comm. ^{on} $\frac{1}{2}$ p. cent...	1.650		}	331.650	

1.699.368 10

Il a été mis la à disposition du ministre.....					1.690.725 fl. ^s
Plus pour la Comm. ^{on} demandée par la maison Hoppe et C. ^{ie}				8.643	10
Somme égale.....				1.699.368	10

Et pour faciliter les mouvemens du trésor, la maison hollandaise demande que les intérêts de la masse de la dette de 31.135.000 fl.^s Soient acquittés au 1.^r Janvier 1822 prenant des lors cette époque fixe pour les payemens a venir, a cet effet elle en fournit le décompte qui monte à la somme de.....

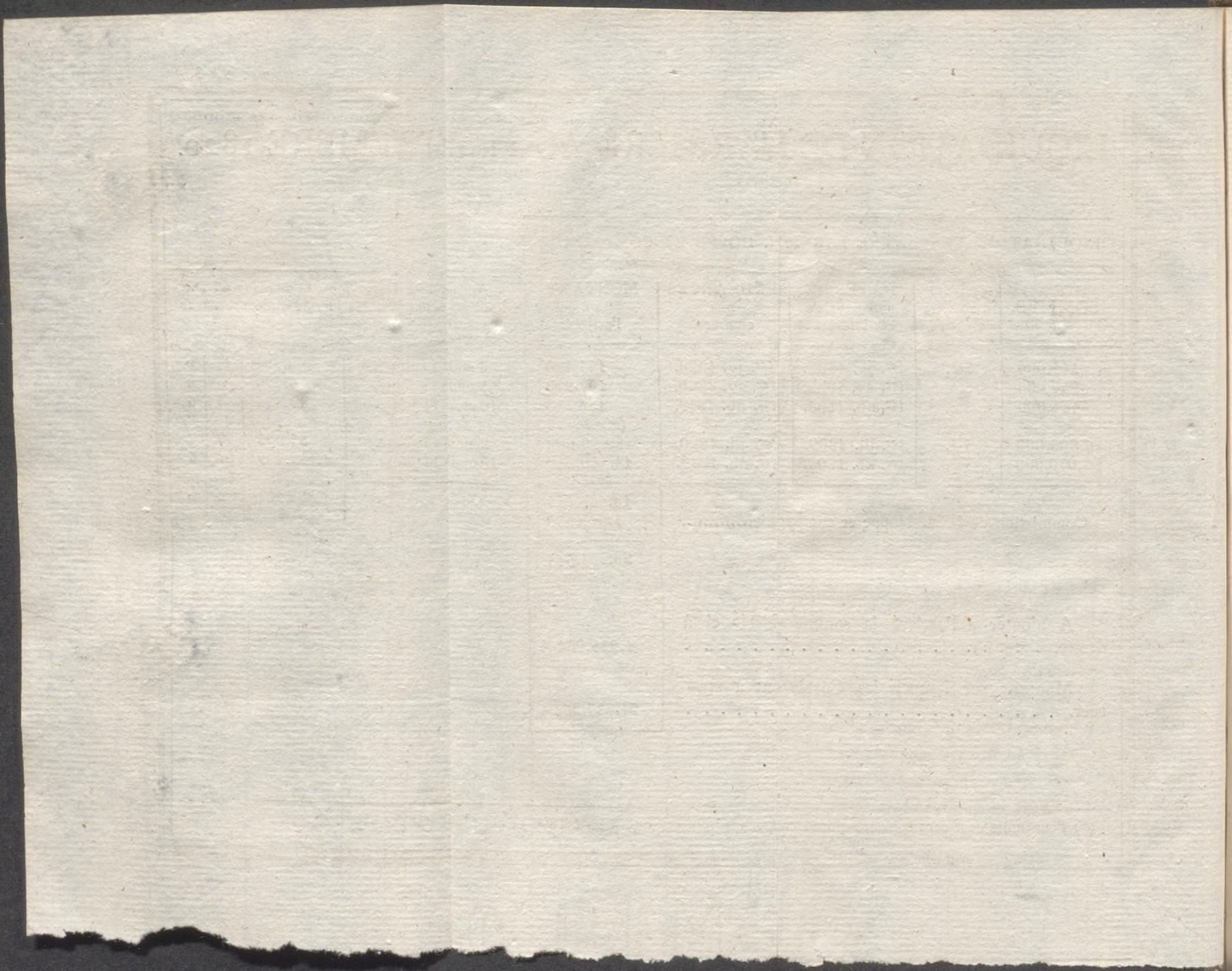
					1.755.684 10
Ce qui ajouté a ce qu'ils réclament par l'état ci dessus.....				1.699.368	10
Forme un total de.....				3.455.053	fl. ^s

LIQUIDATION DE L'ARRIÉRÉ AU 11 SEPTEMBRE 1820.

LIQUIDATION PRÉSENTÉE PAR MM. HOPPE ET COMPAGNIE.

SOMMES.	QUOTITÉ d'intérêts annuels.	DATES DE non payt. de ces intérêts.	ÉCHÉANCES DES empruns.	MONTANT DE l'arriéré.	A laquelle il faut ajouter le montant suivant, d'intérêts échus jusqu'au jour de la reconnaissance de la dette.		
344.000	3 $\frac{1}{2}$.	1er. jv. 1808.	1er. jv. 1820.	144.480	8 mois 11 jours.	8.394	11 "
257.000	3 $\frac{1}{2}$.	1er. av. 1808.	1er. av. 1820.	107.940	5 mois 11 jours.	4.470	" "
484.000	3 $\frac{1}{2}$.	1er. nb. 1808.	1er. nb. 1819.	186.340	10 mois 11 jours.	14.634	5 6
				(*) 69.125			
6.000.000	5 $\frac{1}{2}$.	1er. jll. 1809.	1er. jll. 1820.	3.630.000	2 mois 11 jours.	65.073	7
24.050.000	5 $\frac{1}{2}$.	1er. nb. 1808.	1er. nb. 1819.	14.550.250	10 mois 11 jours.	1.142.709	" 6
Commission de MM. Hoppe et compagnie.....				18.688.135			
				1.813.850			
				20.501.985			
A ajouter à l'arriéré la somme portée ci à droite.				1.235.281 4			
Montant sur lesquels les Cortès ont à statuer.				21.737.266 4			

(*) Pour mille neuf cent soixante-quinze coupons, d'intérêts antérieurs à 1808 et qui n'ont pas été payés.



pour les exploiter. Les premiers embarras qui ont dû suivre l'établissement du nouveau système ne permettent pas de blâmer ce qui s'est fait. Les hommes d'état qui ont été mis à la tête de l'administration lors de l'heureuse révolution de l'an dernier, ceux qui y sont maintenant offrent un faisceau de lumières et de talents qui fait concevoir de grandes espérances. Les premiers ont donné de très grandes preuves de leur inébranlable patriotisme pour ne pas offrir à l'état le tribut de leurs méditations et de leur expérience, et les seconds ont trop de desir de faire le bien, pour ne pas mettre à profit les travaux de leurs prédécesseurs et s'aider de leurs conseils.

Pour achever de présenter dans tout son jour la question qui a été discutée dans cet article nous allons le terminer par la traduction littérale de la lettre du précédent ministre des finances M. Canga-Argüelles à MM. Hoppe et compagnie d'Amsterdam.

La nécessité impériense dans laquelle se trouve
 »le Gouvernement espagnol d'observer religieuse-
 »ment les décrets du congrés nacional, jointe à cel-
 »le de donner des preuves irréfragables de la bonne
 »foi de sa conduite, l'oblige, usant de la réserve
 »faite dans l'ordre du Roi communiqué au Treso-
 »rier général qui vous a été transmise le 9 du cou-
 »rant; et en réalisant ce que je vous ai promis dans
 »ma lettre d'hier, à vous manifester que suivant le

»sens littéral des articles 2 et 3 du Décret des Cortés du 11 septembre de cette année, dont ci-joint un exemplaire legalisé; le paiement courant des intérêts de la dette de Hollande doit commencer à s'effectuer depuis le terme qui échoit au 1.^r janvier prochain, en établissant le compte depuis le 11 septembre de la présente année 1820, et considérant comme intérêts arriérés et coumis à la transaction dont parle l'article 4 tous ceux échus depuis le 11 septembre 1820, jusqu'à l'année 1808.

»Quoique selon l'explication franche et naturelle du décret des Cortés, le Gouvernement eût pû remplir toutes ses obligations envers ses créanciers, en payant au 1.^r Janvier 1821, seulement la portion d'intérêts échus depuis le 11 septembre 1820 jusqu'à ce jour: comme les Cortés par un autre Décret où est fixé le budget de l'Etat pour l'année économique qui commence le 1.^r juillet 1820 et finit le 1.^r juin 1821, ont mis à la disposition du gouvernement la somme de 15 millions de réaux appliqués exclusivement au paiement d'une année d'intérêts de la dette que la nation reconnaît en votre faveur, désirant donner aux créanciers une nouvelle preuve de bonne foi et de franchise, et à vous un témoignage de confiance, j'ai mis immédiatement à votre disposition toute la dite somme, qui fait en florins. 1.699.368.-10.^s

„D'après cette sincère exposition que je vous fais
 „de l'ordre du Roi, j'espère que vous reconnaîtrez
 „le resultat des principes de droiture qui dirigent le
 „gouvernement espagnol, lequel exposera aux pro-
 „chaines cortès les doutes qui se sont élevés pour
 „savoir, si le payement des intérêts doit dater du
 „1.^r Janvier 1820 époque à laquelle s'est faite la li-
 „quidation, ou depuis la date du Décret des Cortès,
 „parceque d'après la constitution, le Gouvernement
 „manque de facultés pour les résoudre, et pour ou-
 „tre passer les limites fixées par la lettre des Décrets
 „du Congrès.

„Je saisis cette occasion de vous offrir de nouveau
 „la sincérité de mes sentimens d'amitié en vers vos
 „personnes. Dieu vous garde plusieurs années. — Ma-
 „drid 13 Decembre 1820. — José Canga Argüelles. —
 „A MM. Hoppe d'amsterdam.”

CONSIDERATIONS POLITIQUES.

Le système représentatif vient de faire une nou-
 velle et importante conquête. Les états du Roi de
 Sardaigne ont demandé et obtenu la constitution es-
 pagnoise, et la liberté de l'Italie a maintenant deux
 points d'appui d'autant plus inébranlables, que deux
 Princes que la naissance appelle à régner sur ces bel-
 les contrées, se sont eux mêmes placés à la tête de

leurs peuples, légitimant ainsi, s'il en était besoin, une révolution dont les résultats sont incalculables.

Cet événement était prévu depuis longtems et quelque probabilité qu'il offrit aux amis de la liberté, une impatience bien naturelle faisait craindre qu'il n'eût pas lieu a tems, pour faire diversion a l'invasion projetée sur le royaume de Naples. Enfin nos espérances se sont réalisées très heureusement et dans le moment le plus opportun; en effet c'est lorsque l'armée autrichienne en pleine marche sur Naples commence à s'appercevoir d'une résistance à laquelle elle ne s'attendait pas, qu'elle est prise en flanc et sur ses derrières par des troupes aguerries et qui ont de vieilles injures à venger. L'Effet qu'aura produit à Laybach la nouvelle de cette révolution doit causer l'un des deux résultats suivans; ou les souverains réfléchissant, quoiqu'un peu tard, aux chances qu'ils vont courir renonceront à leurs injustes projets, ou ils persévéreront et augmenteront le nombre des troupes. Dans le premier cas, il arrivera ce qui arrive toujours, M. M. Metternich, de Nesselrode et d'Hardemberg seront disgraciés et leurs maîtres les accuseront de les avoir induits en erreur. Dans le second cas, l'Autriche, la Prusse, et la Russie réuniront leurs efforts et inonderont l'Italie de leurs armées; c'est ici que s'offre à l'imagination un vaste champ de conjectures. Dabord est-il bien prudent au

Roi de Prusse dans les Etats duquel se manifestent depuis longtems des symptômes de mécontentement causés, par la non exécution des promesses solelnelles que ce Prince à fait a ses peuples, d'entreprendre une guerre dans laquelle ses troupes combattront avec la plus grande répugnance, une armée soit napolitaine soit piémontaise, qui a proclamé des principes qu'elles mêmes professent; ce souverain d'ailleurs peut-il dégarnir des provinces sur lesquelles sa domination est très récente et assez impatiemment supportée; provinces entourées de peuples où les révolutions de Naples, d'Espagne, de Portugal et de Piémont comptent presque autant d'admirateurs que d'habitans; car malgré le triomphe éphémère des *ultra* dans la chambre des députés ce parti a en France une infériorité numérique qui devrait le faire frémir, si depuis longtems il n'avait prouvé qu'il a aussi peu de prévoyance que de souvenir.

Quant aux armées russes nous croyons fermement que les italiens ne les rencontreront pas sur le champ de bataille; l'éloignement où elles se trouvent ne leur permet pas d'arriver à temps et il est au moins douteux que le sénat dirigeant de Russie vit avec plaisir que l'Empereur Alexandre prit à cette guerre une part active.

Reste donc dans notre opinion l'Autriche seule. Elle peut il est vrai en s'épuisant d'hommes

et d'argent, envoyer en Italie deux à trois cents mille hommes; mais elle est obligée de vaincre tous les jours; le moindre revers, grossi par la renommée et par le désir ardent des peuples qu'elle opprime, peut lui faire perdre à la fois Venise, le Milanais et peut être la Toscane, où elle commande indirectement; qui sait même si déjà malgré la présence de ses armées, elle n'est pas à la veille de voir finir sa domination sur cette partie de l'Italie, elle n'y possède que le sol que foulent ses soldats, la haine des peuples est extrême et justifiée par la pesanteur du joug sous lequel ils gémissent.

Il se présente encore une considération de la plus haute importance, les ministres qui ont dirigé le congrès de Laybach, n'ont pas prévu ou n'ont pas voulu prévoir ce que tout le monde prévoyait, la révolution du Piémont. Seront-ils aussi aveugles sur l'état actuel de la France. Voudront-ils se dissimuler que le système aussi absurde qu'impolitique que suit le ministère actuel ne peut durer, qu'un changement est inévitable et très prochain, que le Roi trompé jusqu'à ce jour et jetté hors de son propre système par des circonstances extraordinaires, doit nécessairement y revenir, parce qu'il est éclairé et qu'il connaît bien l'état actuel de la civilisation européenne. Un nouveau ministère franchement *libéral* ne peut tarder à remplacer celui qui est maintenant

à la tête des affaires , sans quoi il pourrait bien arriver (et cette supposition n'est pas aussi hasardée qu'on pourrait le penser) que la charte ne suffit plus aux vœux des français , et que la Constitution de 91 devint l'objet de leurs désirs. Le système sur lequel est fondée cette constitution acquiert tous les jours des partisans en Europe , les deux chambres plaisent peu , parcequ'elles blessent en quelque sorte la passion dominante de l'époque actuelle qui est légalité absolue. Nous n'étendrons pas plus loin ces réflexions sur l'état de la France , nous laissons à la sagacité de nos lecteurs le soin d'en tirer les conséquences qui se présentent en foule.

Si donc ce que nous venons d'établir est certain , et nous n'en doutons nullement , de quel œil le gouvernement français , rentré dans la seule route qu'il puisse parcourir sans danger , verrat-il , l'agression de l'Autriche en Italie , n'est-il pas probable que s'unissant à l'Espagne dont l'intervention est plus puissante que ne le pensent les meneurs de Laybach , au Portugal à toute l'Italie , et entraînant nécessairement les Pays Bas et les états constitutionnels de l'Allemagne dans son nouveau système. Il aidera les italiens à chasser entièrement les autrichiens de cette contrée ; ce résultat nous paraît certain et nous le croyons peu éloigné : et quoique nous l'appellions de tous nos vœux , nous nous y trouvons portés par

la conviction certaine que nous avons, que les circonstances actuelles doivent incessamment le produire.

Nous ne parlons pas de l'Angleterre on sait assez que le gouvernement a trop de sagesse pour se mêler d'une guerre où il n'a rien à gagner. D'ailleurs la question n'est point commerciale. Avouons enfin avec la plus vive reconnaissance que c'est à l'assemblée constituante de France, tant calomniée, qu'est dû ce grand mouvement qui a changé la face du genre-humain, c'est elle qui a semé les germes maintenant si productifs de toute idée de véritable liberté que nous voyons éclore; une triste et longue période d'anarchie et de despotisme succéda aux premiers beaux jours de la régénération française, mais les principes qu'elle avait proclamés ne furent point étouffés; pareilles aux feux souterrains qui brillent d'autant plus qu'ils ont été plus long tems concentrés, la vérité et la liberté son inséparable compagne, se montrent maintenant à nos yeux, dégagées de tous les voiles qui les obscurcissaient : leur puissance sur les esprits s'est accrue par l'expérience, les mémorables leçons de notre révolution ne seront pas perdues pour les peuples; l'Espagne, le Portugal Naples, le Piémont nous en fournissent la preuve récente; ces nations, ont su sans effusion de sang sans le moindre désordre, ressaisir leurs droits; leur sage et prudente conduite est belle comme la cause

qu'elles ont embrassée, il était réservé à notre époque de voir se réaliser un phénomène inconnu dans les annales du monde. Les armées qui jusqu'à nos jours avaient été les instrumens passifs du Despotisme, donnent la liberté à leurs concitoyens et leurs illustres commandans rivalisent de désintéressement et de patriotisme, pour qu'il ne manque rien à un si beau tableau. Les chefs des nations, ceux que des préjugés consacrés par une longue suite de siècles, autorisaient en quelque sorte à contenir et repousser des innovations, qui anéantissent l'autorité absolue, les consacrent eux mêmes et leur donnent tout le poids de leur adhésion et de leur influence. Noble et magnanime Prince de Naples, jeune et valeureux prince de Piémont, nés sous la pourpre, vous n'avez pas dédaigné la gloire des illustres citoyens qui ont affranchi leurs compatriotes du joug de la tyrannie, l'équitable histoire placera vos noms à côté de Washington, et la postérité reconnaissante les rendra avec vénération, vos généreux efforts préparent aux races futures des siècles de paix et de bonheur, vous ouvrez aux maîtres du monde la plus glorieuse carrière, vous y serez suivis, n'en doutez pas, le tems est venu où les princes connaissant comme vous leurs véritables intérêts, se convaincront qu'il est plus doux d'obtenir la confiance et l'amour des peuples en les faisant jouir de

la plénitude de leurs droits , que de forcer leur obéissance par les moyens d'un pouvoir qui n'est chancelant que parce qu'il est absolu et illegitime.

Poursuivez vos généreux desseins ; rendez à la belle Italie le rang qu'elle doit occuper parmi les nations , et si dans la lutte sainte où vous vous engagez la fortune trahissait momentanément vos efforts , ne vous laissez point abattre , la cause sacrée que vous défendez doit nécessairement triompher ; les vœux de tous les peuples de la terre vous accompagnent , votre constance vous suscitera des défenseurs. Votre patrie délivrée de la présence des insolents étrangers qui l'oppriment devient inattaquable , vous n'avez rien à redouter des voisins qui vous admirent , en enviant le sort des peuples qui vivront sous vos loix ; des symptômes précurseurs de grands événements se manifestent de toutes parts ; les aigles du Nord qui accouraient pour dévorer cette riche proie ont ralenti leur vol ; votre attitude leur en imposera ; ils n'attendent pas les coups que vous allez leur porter et s'ils s'y exposent , ils éprouveront une seconde fois ce que peut un peuple injustement attaqué , les plaines de la Lombardie pourront leur rappeler les champs de Valmy et la honteuse retraite dont ces lieux furent témoins.

Nous vous associons aussi à nos hommages héroïques auteurs des heureuses révolutions d'Espagne,

de Naples et de Portugal. Vous avez donné le signal, vaillants et modestes Quiroga et Riëgo; à la tête de cette glorieuse armée de l'Isle de Léon qui de son camp a fait retentir le cri de liberté qui a été entendu sur les bords du Tage et aux pieds du Vésuve. Les braves portugais, les généreux Pépé et ses nobles compagnons se sont élancés avec ardeur dans la carrière que vous avez ouverte. Ils y seront suivis par tout les enfants de l'antique Italie, qui brûlent déjà de suivre le glorieux exemple des napolitains et des Piémontais. Honneur éternel à la nation espagnole qui a su avec autant de sagesse que de fermeté seconder l'élan généreux de ses enfants armés pour sa défense, et qui sauront de concert avec leurs concitoyens préserver de toute atteinte le dépôt sacré qui leur est confié.

ESPAGNE.

Il n'y a rien de nouveau dans la situation de l'Espagne. L'esprit public est toujours le même; les citoyens animés des sentimens les plus vifs et les plus sincères pour la constitution, donnent tous les jours de nouvelles preuves de leur attachement pour ce pacte auguste, qui bientôt va devenir le *Palladium* de tous les peuples. Les séances des Cortès se continuent toujours avec la même tranquillité; tous les re-

présentants de cette nation héroïque soutiennent avec autant de zèle que de patriotisme les droits du peuple.

Dans notre prochain numéro nous donnerons à nos lecteurs quelques détails sur les séances les plus importantes du congrès.

MAXIMES.

Les citoyens qui ont bien mérité de la patrie doivent être récompensés par des honneurs, et jamais par des privilèges; car la république est à la veille de sa ruine; sitôt qu'on peut penser qu'il est beau de ne pas obéir aux lois.

Le souverain ne devrait jamais employer d'hommes vicieux dans la crainte qu'on ne lui impute tout le mal qu'ils font.

On doit sortir d'un emploi plus estimé, et non plus riche: les éloges du public sont préférables aux richesses.

Ce qui rend et maintient un état florissant, ce n'est ni sa force, ni sa richesse; mais la bonté et la sagesse du gouvernement. Le gouvernement est à l'état ce que la raison est à l'homme. Il en est l'âme, citoyens, ministres, lois, tout se forme sur

lui ; et la félicité des peuples dépend du régime politique.

Les exploits des ancêtres couvrent de honte ceux qui, par leur lacheté, et par leur désordres déshonorent ce qu'on appelle, une noble origine.

Le souverain qui veut qu'on respecte ses lois, doit le premier donner l'exemple de son respect pour elles.

Le peuple qui n'a pas le courage de briser ses fers n'est pas digne d'être libre.

Une nation est heureuse lorsque les méchants ne peuvent pas y commander.

Le monarque qui veut régner en sûreté doit, au lieu, d'une garde nombreuse, n'être entouré que de l'amour de ses sujets ; pour cela il faut non seulement qu'il soit juste, mais encore qu'il ne permette pas l'injustice.

Il est bon de s'opposer aux attentats des despotes ; si l'on a le malheur de ne pas réussir, on a du moins la consolation d'avoir fait son devoir.

Bien que l'Echo ne soit pas un journal destiné à faire des annonces autres que celles d'ouvrages politiques. J'ai dû pour cette fois céder à la prière d'une personne recommandable et insérer l'avis suivant qui m'a été envoyé.

Lo célèbre Mécanicien Pierre, auteur du Théâtre connu, depuis vingt ans, à Paris, sous le nom de *Théâtre pittoresque et mécanique de Pierre*, étant mort sans laisser de postérité, et sa Veuve, aujourd'hui d'un grand âge, ne pouvant continuer à donner à ce Spectacle les soins et la surveillance dont il est susceptible, on a l'honneur de donner avis aux amateurs des Arts mécaniques, que cette Dame a pris la résolution de céder la propriété de son Théâtre, résultat de quarante années de travail, moyennant la somme de trente mille francs.

Les personnes qui désireraient faire cette acquisition pourront journellement prendre connaissance de cette intéressante production, à la représentation publique, galerie Montesquieu.

Ce Théâtre se compose de tous les appareils nécessaires à son exploitation de *soixante-quinze* Tableaux, peints sur carton, avec plans, ciels, coulisses, et tous autres objets analogues; d'une grande quantité de Pièces mécaniques, dont environ *cent* Pièces principales agissant sur les premiers plans; en-

viron cent quatre-vingts Vaisseaux , Barques et Bateaux : environ cent Voitures, Cabriolets et Charrettes, attelés; vingt-cinq Canons et Caissons attelés; trois cent cinquante Chevaux montés; deux cents Piétons: le tout établi sous diverses formes et grandeurs, et disposé, suivant les règles de la perspective, pour agir sur tous les plans et à toutes les distances.

Ce Théâtre se compose aussi du petit Mobilier nécessaire à son exploitation, des outils propres aux travaux de l'atelier de serrurerie et de peinture, et notamment des caisses disposées pour contenir généralement tout ce qui compose l'ensemble de cette production, susceptible d'être transportée d'un lieu à un autre et de soutenir au besoin un long voyage.

Dans cette hypothèse, une seule personne, employée aujourd'hui à l'établissement, suffiroit pour démonter la Mécanique, la remonter, la faire mouvoir, l'entretenir, l'augmenter et la perfectionner, et ce cette personne consentiroit à aller où bon semblera à l'acquéreur, traitant avec elle de gré à gré.

S'adresser à M.e Demonts, Avoué, rue Christine, n.º 3, à Paris, où on pourra prendre connaissance de l'Inventaire.

